

CABINET

DECISION N° 0021 / MTPEN/CAB.
portant fermeture et ouverture d'aérodrome à
OUAHIGOUYA (Région du Nord).

**LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES POSTES
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

== == == == ==

- VU** la Constitution ;
- VU** le Décret N°2011-208/PRES du 18 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le Décret N°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU** le Décret n° 2011-329/PRES/PM/SGG - CM du 06 juin 2011, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU** le Décret N°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008, portant organisation-type des Départements Ministériels ;
- VU** le Décret n° 2011-561/PRES/PM/MTPEN du 18 août 2011, portant organisation du Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique ;
- VU** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 et ses Annexes ;
- VU** la Loi N°13-2010/AN du 06 avril 2010, portant Code de l'Aviation Civile du Burkina Faso ;
- **VU** le Décret n°2009-940/PRES/PM/MEF/MT du 31 décembre 2009, portant création de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

D E C I D E
== == == == ==

ARTICLE 1^{er} :

L'aérodrome de OUAHIGOUYA, de coordonnées géographiques :
13° 34' N - 02° 25' W est fermé à la circulation aérienne publique (CAP).

ARTICLE 02 :

Il est créé un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique (CAP) à OUAHIGOUYA de coordonnées géographiques : 13° 39' 19" N - 02° 19' 44" W

ARTICLE 03 :

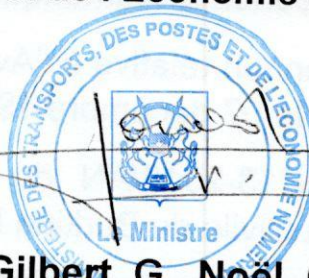
Le présent Arrêté annule toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'Arrêté N°27/MTP/T/MRB/19/DI/AGRI/EL du 21 juillet 1971 fixant la liste des aéroports dont la création et l'utilisation ont été autorisées.

ARTICLE 04 :

La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le **30 DEC 2011**

**Le Ministre des Transports, des Postes
et de l'Economie Numérique**



M^e. Gilbert G. Noël OUEDRAOGO
Commandeur de l'Ordre National